

**COLOSSE**  
AUX PIEDS D'ARGILE



**RESSOURCES  
DOCUMENTAIRES**

[www.colosse.fr](http://www.colosse.fr)

## **NOTIONS IMPORTANTES**

### **RESPONSABILITÉ PÉNALE DES AUTEURS MINEURS**

C'est l'âge à partir duquel les mineurs sont considérés comme suffisamment âgés pour accéder à une réponse pénale (mesure éducative, sanction éducative, peine). Cet âge repose sur le seul critère du discernement de l'enfant, qui sera apprécié souverainement par le juge (ordonnance 45) :

- **Mineurs < 10 ans** capables de discernement : mesures éducatives seules ;
- **Mineurs 10 à < 13 ans** : mesures éducatives, sanctions éducatives ;
- **Mineurs 13 à < 16 ans** : mesures éducatives, sanctions éducatives, peines, excuse de minorité automatique ;
- **Mineurs 16 à < 18 ans** : mesures éducatives, sanctions éducatives, peines, excuse de minorité peut être écartée.

### **CASIER JUDICIAIRE : PRÉSENTATION DES TROIS BULLETINS**

Le casier judiciaire est, pour chaque personne, le relevé des sanctions pénales, des décisions judiciaires ou administratives entraînant une privation de droit, et des décisions affectant l'autorité parentale. Il existe 3 types de bulletin, dont le contenu varie selon la gravité des sanctions. Seul le bulletin n°3, qui comprend les sanctions les plus graves, peut être délivré à la personne concernée. Le bulletin n°2 est réservé à certains employeurs et le n°1 est réservé à la justice.

*En savoir plus*

### **FICHIER JUDICIAIRE AUTOMATISÉ DES AUTEURS D'INFRACTIONS SEXUELLES ET VIOLENTES (FIJAIS)**

Il recense les personnes majeures ou mineures condamnées pour certaines infractions sexuelles ou violentes. Ces personnes doivent indiquer leur adresse aux autorités à intervalles réguliers.

*En savoir plus*

## **SECRET PROFESSIONNEL IMPOSÉ - ART 226-13 DU CODE PÉNAL**

Il se voit imposer aux professionnels selon deux biais essentiellement :

- **La profession** : médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier ; assistant de service social ; avocat, auditeur de justice ou magistrat, etc. Le métier de psychologue n'oblige à aucun secret professionnel, mais le code de déontologie fait référence au secret et s'applique dans la pratique même s'il n'a pas de valeur légale. Toutefois, il peut être tenu au secret de par sa mission ;
- **Les missions** : dans le cadre des missions de l'ASE, la PMI ou la PJJ, comme fonctionnaire ou assimilé, personnel concourant à la procédure d'enquête, ou professionnel de santé, etc.

## **DÉLAIS DE PRESCRIPTION**

Le mineur victime peut porter plainte lui-même. Ses parents peuvent aussi agir en son nom. La loi prévoit pour les infractions sexuelles sur mineur des délais de prescription allongés : la victime mineure dispose d'un délai plus long que le délai ordinaire pour déposer plainte.

*En savoir plus*

## **CENTRE RESSOURCES AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES (CRIAVS)**

Ce sont des structures de service public datant de 2006 relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.

*En savoir plus*

# SUPPORTS DE FORMATION

## VIDÉOS

- *Ensemble, brisons le silence dans le sport* - Clip de l'association
- *Cet ancien rugbyman lutte contre la pédophilie dans le sport* - Brut
- *C'est quoi les violences sexuelles* - Centre de Victimologie pour Mineurs (CVM)

## KIT DE SENSIBILISATION PRÉVENTION DES VIOLENCES DU MINISTÈRE DES SPORTS

*Télécharger le kit*

## SITES INTERNET

- *Le CRIAVS* : Centre ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles
- *PHAROS* : Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements
- *Human Rights Chanel* du Conseil de l'Europe

## DOCUMENTS

- *Les signaux d'alerte*

## RAPPORTS

- **Rapport de mission sur la Loi Schiappa** par Alexandra Louis, décembre 2020
- *Douzième rapport au Gouvernement et au Parlement* par l'Observatoire de la protection de l'enfance, décembre 2017
- *« Enquête nationale (France) auprès des victimes : Impact et prises en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte »* par l'association Mémoire traumatique et victimologie, mars 2015

## SITES UTILES

### POUR VOUS INFORMER

- **E-enfance** : sensibilisation des jeunes aux bonnes pratiques du numérique, et conseil des parents et professionnels de l'éducation.
- **Je protège mon enfant** : plateforme d'information à destination des parents pour lutter contre l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne.
- **Violences Sexuelles Info** : ressources sur les violences sexuelles.
- **Ministère des Sports** : outils de sensibilisation mis à disposition par le Ministère chargé des sports.
- **On s'exprime** : site d'information sur la sexualité des adolescents destiné au grand public, aux professionnels de santé et des secteurs éducatif et social.
- **Je ne suis pas à vendre** : accompagnement et insertion des personnes en situation ou en danger de prostitution.
- **Le Service Départemental Engagement Jeunesse et Sport (SDJES)** de mon département : pour les questions en lien avec le contrôle d'honorabilité ou pour signaler un comportement inapproprié d'un professionnel envers un mineur.

### SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

- **17 - Services de gendarmerie ou de police**
- **119 - Allô Enfance en danger** : Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED), le 119 est un numéro d'écoute national, dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.
- **3018 - Net Ecoute** : service d'aide à distance anonyme, gratuit et confidentiel pour les enfants et adolescents confrontés à des problèmes dans leurs usages numériques et notamment au cyberharcèlement. Par email, chat, messenger ou par téléphone au 3018 (appel anonyme et gratuit), du lundi au vendredi de 9h à 19h, accessible en métropole et depuis les DOM.
- **Fil Santé Jeunes** : un site pour s'informer sur sa santé, poser des questions et échanger avec des professionnels (psychologues, médecins, conseillers conjugaux et familiaux) ou avec d'autres jeunes. Une ligne d'écoute, d'information et d'orientation, anonyme et gratuite : le 0800 235 236, disponible 7j/7 de 9h à 23h.

# POUR EN PARLER

## AVEC LES ENFANTS

### Livres

- « **Qui s’y frotte s’y pique !** » de Pascal Lemaitre - à partir de 3 ans - apprendre aux enfants à dire Non et à s'affirmer.
- « **Et si on se parlait ?** » d'Andrea Bescond - à partir de 3 et 7 ans - aider les enfants à parler de tout, sans tabou.
- « **Petit Doux n’a pas peur** » de Marie Wabbes - à partir de 4 ans - apprendre à dire non, parler des violences physiques et verbales.
- « **Le Loup** » de Mai Lan Chapiron - à partir de 4 ans - outil de prévention contre les violences sexuelles destiné aux enfants et leurs proches ainsi qu'aux professionnels de l'enfance.
- « **Non dit petit Monstre** » de Kalle Güettler et Rakel Helmsdal à partir de 5 ans - affirmation de soi.
- « **Ça suffit les bisous !** » de Jean-Pierre Kerloch et Pascal Bruckner à partir de 5 ans - apprendre les limites corporelles.
- « **Le petit livre pour apprendre à dire non** » de Dominique de Saint Mars - à partir de 7 ans - pour s'affirmer face aux injustices, menaces, face aux regards sur le corps dérangeants, harcèlement.
- BD « **Te laisse pas faire** » de Jocelyne Robert - à partir de 8 ans - les agressions et les abus sexuels expliqués aux enfants.
- Les livres « **Max et Lili** » de Dominique de Saint Mars.
- Livret de prévention « **Stop aux violences sexuelles faites aux enfants** » par Bayard Jeunesse.

### Vidéos

- « **Le consentement expliqué aux enfants** » de Comitys expliquer aux enfants le consentement et favoriser la prévention des abus sexuels.
- « **Le Loup** » de Mai Lan - à partir de 4 ans - outil de prévention contre les violences sexuelles destiné aux enfants et leurs proches ainsi qu'aux professionnels de l'enfance.
- « **1 jour 1 question : C'est quoi les violences sexuelles sur les enfants ?** » - aider l'enfant à construire son propre raisonnement et à obtenir les clés qui lui permettront de se forger sa propre opinion.
- « **Un tonton pas si gentil** » par Bayard Jeunesse.
- « **Drôle d'entraîneur** » par Bayard Jeunesse.

# POUR EN PARLER

## AVEC LES ADOLESCENTS

### Livres

- « **Le guide du zizi sexuel** » (Titeuf) de Hélène Bruller et ZEP de 9 à 13 ans - *guide qui répond aux questions des jeunes adolescents concernant la sexualité.*
- « **Le Petit Manuel Sex Education** » de Charlotte Abramow *informations inclusives et vision positive de la sexualité, dans un objectif d'épanouissement.*

### Vidéos

- « **La tasse de thé** » adaptation française par Télé Millevaches de « Tea Consent » réalisé en 2015 par Emmeline May and Blue Seat Studios.
- « **C'est quoi une agression sexuelle ?** » du Centre de Victimologie pour Mineurs.
- Film « **Le monde de Charlie** » - à partir de 13 ans.
- Série « **Sex Education** » - à partir de 16 ans.
- Série « **Sexotuto** » - *premier sex content qui répond à toutes les questions que les ados se posent sur la sexualité sans tabou, avec humour et pédagogie. Le corps et la sexualité ne sont pas et ne doivent pas être normés. Seul compte le respect de soi et de l'autre.*



**NE LAISSONS PAS LES VIOLENCES  
GAGNER DU TERRAIN**

**Colosse aux pieds d'argile**

21 avenue de la liberté - 40990 Saint-Paul-lès-Dax  
05 58 48 40 48

**[WWW.COLOSSE.FR](http://WWW.COLOSSE.FR)**

